19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Institut national De la propriété industrielle

PARIS

- (1) N° de publication :
 (à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)
- 2 547 563
- (21) N° d'enregistrement national :

84 05778

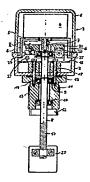
- (51) Int Cl3: B 65 G 43/08; G 01 F 23/04.
- DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

- (22) Date de dépôt : 6 avril 1984.
- (30) Priorité: DE, 16 juin 1983, nº P 33 21 815.3.
- (72) Inventeur(s): Heinrich Kübler.

(71) Demandeur(s): KUBLER Heinrich. — DE.

- 43 Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 51 du 21 décembre 1984.
- 60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :
- 73) Titulaire(s):
- 74) Mandataire(s): François Hagry.
- 54 Détecteur pour produits à haute viscosité.
- L'agitateur 20 d'un détecteur pour produits à haute viscosité est mis en rotation par un moteur électrique et est freiné par le produit avoisinant. En cas de fonctionnement avec freinage, l'agitateur est soumis à des vibrations.



1

La présente invention concerne un détecteur pour produits à haute viscosité, avec un agitateur rotatif entraîné par un moteur électrique, dont le mouvement de rotation est empêché par l'action d'une force antagoniste extérieure prédéterminée, provoquée par le produit à haute viscosité présent et qui émet un signal.

Dans le cas d'un détecteur connu de ce type, le moteur d'entraînement est monté avec possibilité de rotation, si bien qu'il se met à tourner dans son support sous l'action d'une force antagoniste extérieure prédéterminée, et que l'agitateur reste alors immobile.

15

20

30

Les détecteurs de ce genre sont utilisés pour les produits qui se présentent sous forme de boues, de sirops, de pâtes et/ou d'autres liquides à haute viscosité, ainsi que pour les produits pulvérulents ou à grains fins et, de préférence, de faible poids spécifique.

Les produits versables de ce genre ont une tendance à la formation d'incrustations, de dépôts ou de ponts. Lorsque ces incrustations, ces dépôts ou ces ponts se forment dans la zone de l'agitateur, la fonction de détection est perturbée. Si un détecteur de ce genre est utilisé, comme c'est le cas de préférence, par exemple comme détecteur de niveau ou de valeur limite, afin de détecter la présence ou l'absence d'un produit de ce genre d'après la position de l'agitateur, il peut en résulter une fausse indication et un signal d'absence de produit si l'agitateur se trouve par hasard dans la zone où s'est formé un pont, alors qu'il existe encore du produit en réalité. Inversement, la formation d'un dépôt collant de produit immobile peut

gêner le mouvement de rotation de l'agitateur au point que celui-ci signale la présence de produit alors que le produit s'est déjà écoulé depuis longtemps - à l'exception du dépôt adhérent.

5

La présente invention a pour objet d'éviter les défauts de fonctionnement de ce genre, propres au détecteur du type mentionné ci-dessus.

- 10 La présente invention est caractérisée par le fait que l'agitateur est soumis à un entraînement avec vibrations si le mouvement de rotation de l'agitateur est entravé.
- Alors que, dans le cas des détecteurs connus du type mentionné ci-dessus, l'agitateur, freiné dans son mouvement de rotation s'arrête, si bien que des dépôts, des incrustations, des ponts, peuvent se former dans le produit avoisinant sans que l'agitateur à l'arrêt ne puisse les détruire, l'agitateur conforme à la présente invention est soumis à des mouvement d'oscillation si le mouvement de rotation est empêché, de façon à soumettre le produit avoisinant à des vibrations, si bien que la formation de dépôts, d'incrustations ou de ponts peut être empêchée.
- Le mouvement d'oscillation apparaissant si le mouvement de rotation est empêché, peut être réalisé à très peu de frais si l'agitateur est relié rigidement à l'arbre d'entraînement du moteur d'entraînement, si le moteur d'entraînement est fixé de façon à empêcher sa rotation et si le moteur d'entraînement est un moteur synchrone, connue en soi, auto-démarrant et avec possibilité de blocage.
- 35 Le couple de rotation produit de préférence par l'en-

roulement de stators à 12 pôles du moteur synchrone, tend à faire tourner continuellement le rotor bloqué en cas d'empêchement du mouvement de rotation. Il en résulte que l'agitateur vibre continuellement dans le sens de la rotation et effectue les mouvement d'oscillation souhaités.

Le moteur synchrone est équipé, de préférence, d'un induit à aimant céramique. Ceci empêche l'échauffement du moteur synchrone bloqué, parce que les courants de Foucault ne peuvent pas passer dans le rotor à aimant permanent en céramique.

L'enroulement du stator présente, de préférence, le 5 même nombre de pôles que l'aimant permanent, c'estdire que, dans le cas d'un enroulement de stator à 12 pôles, le rotor à aimant permanent est également à 12 pôles.

Les possibilités d'utilisation sont élargies si l'extrémité de l'arbre auquel est fixé l'agitateur présente une certaine flexibilité par rapport à une force de rappel provenant de l'intérieur. Il est donc recommandable de constituer au moins une section de l'arbre à l'extrémité flexible de l'arbre, par un ressort hélicoïdal flexible, de préférence en acier inoxydable.

Le contrôle de la vitesse de rotation peut s'effectuer électroniquement à l'aide d'un générateur de courant entraîné par l'arbre d'entraînement du moteur et qui n'émet un signal en courant alternatif que si le moteur électrique tourne, c'est-à-dire si l'agitateur est en rotation, l'interruption de ce signal indiquant la présence de produit à haute viscosité.

Le contrôle de la vitesse de rotation peut s'effectuer

35

1 également au moyen d'un disque rotatif accouplé à l'arbre d'entraînement du moteur d'entraînement, par l'intermédiaire d'un accouplement à frottement, ce disque pouvant pivoter entre deux positions angulaires et pivotant à partir de sa position angulaire située à l'arrière par rapport au sens de rotation, à l'encontre de l'action d'une force de rappel et sous l'effet du couple de rotation transmis par l'accouplement à frottement vers sa position angulaire située en avant par rapport au sens de rotation et qui actionne un commutateur de signalisation dans une de ses positions angulaires.

Le commutateur de signalisation peut émettre un signal par l'intermédiaire d'un relais. Si les contacts du commutateur de signalisation sont scellés dans un tube de verre et sont raccordés directement aux bornes de raccordement extérieures du boîtier pour l'émission du signal, un tel dispositif de contrôle de la vites-se de rotation est anti-déflagrante et peut être utilisée également au voisinage immédiat des liquides explosifs.

La présente invention sera décrite maintenant plus en détail à l'aide des dessins ci-joints.

Les dessins représentent respectivement :

La figure 1 un détecteur en coupe,

La figure 2 les pièces mécaniques du dispositif de contrôle de la vitesse de rotation, en vue partielle correspondant à la flèche II de la fiqure 1,

La figure 3 le circuit électrique du dispositif de contrôle de la vitesse
se de rotation.

1 La figure 4

le circuit d'un autre dispositif de contrôle de la vitesse de rotation,

Les figures 5 à 13

5

d'autres exemples d'exécution d'agitateurs pouvant être utilisés à la place de la palette représentée à la figure 1, et des exemples d'utilisation du détecteur.

La figure 14

10

20

Sur les dessins, la partie supérieure d'un boîtier en aluminium fermé 3 est indiquée par 1, tandis que la partie inférieure est indiquée par 2, un moteur synchone 4 auto-démarrant et susceptible de blocage étant monté à l'intérieur de ce boîtier, de façon à empêcher sa rotation. La protection contre la rotation 6 sert également de fixation pour le moteur synchrone 4, est reliée à une douille 5 du boîtier du moteur et assure la jonction avec impossibilité de rotation de celleci avec la partie inférieure 2 du boîtier 3.

Sur l'arbre d'entraînement 7 du moteur 4 est fixé, avec impossibilité de rotation, un arbre de détecteur 8 reposant sur deux roulements à billes 9, 10, et faisant saillie hors d'un bouchon en aluminium 11. La traversée du bouchon en aluminium 11 est protégée contre la pénétration de produits provenant de l'extérieur au moyen d'un anneau d'étanchéité en plastique 12, qui y est inséré. Le bouchon d'aluminium 11 présente un filetage extérieur 13 et est assemblé avec la partie inférieure 2 du boîtier 3 à l'aide des vis 14, 15. Les vis 14, 15 portent une plaque de commutation 16, qui est supportée par un anneau d'entretoise 18. L'extrémité libre de l'arbre de détecteur 8, qui est réalisée de préférence en acier inoxydable, est constituée d'un

1 ressort hélicoïdal 17 flexible, en acier inoxydable, qui prolonge vers l'extérieur l'arbre 8.

A l'extrémité libre du ressort hélicoïdal 17 est vissé un agitateur constitué d'une palette 20. La palette 20 est suffisamment étroite pour pouvoir être introduite tout juste par un trou fileté, dans lequel s'adapte le bouchon d'aluminium 11, avec son filet extérieur 13. De cette manière, il est possible de monter le détecteur de façon à ce que la palette 20, avec le ressort hélicoïdal 17, se trouve dans la partie sujette à remplissage d'un récipient si l'on prévoit un trou fileté dans la paroi correspondante de la paroi du récipient et que l'on visse le bouchon d'aluminium de l'extérieur.

Si un produit à haute viscosité se trouve à la hauteur de la palette 20, les mouvements de rotation de la palette seront entravés par ce produit.

20

L'arbre 8 porte un disque rotatif 31 en aluminium, reposant sur un roulement à billes 30 servant d'accouplement à glissement - voir également figure 2. Sur ce disque rotatif 31 est fixé un aimant permanent 33, auquel correspond un aimant permanent 35 monté d'une ma-25 nière fixe sur la plaque de commutation 16, comme indiqué par la flèche 34. Les deux aimants présentent des pôles antagonistes, c'est-à-dire qu'ils se repoussent l'un l'autre. La force magnétique de répulsion repousse le disque rotatif en sens inverse du sens de rotation du moteur indiqué par la flèche 34, lorsque l'arbre 8 ne tourne pas, comme l'indique la figure 2, jusqu'à une première position angulaire dans laquelle l'aimant 38 vient buter contre une butée 36, montée à cet effet d'une manière fixe sur la plaque de commu-35 tation 16.

Si l'arbre 8 est en rotation, le roulement à billes 30 agit comme accouplement à glissement et fait tourner le disque rotatif 31 dans le sens de la flèche 34, à l'encontre de la force de répulsion des aimants permanents 33 et 35, jusqu'à une deuxième position angulaire décalée d'environ 45° dans le sens de la flèche 34 par rapport à la position angulaire représentée à la figure 2. Dans cette seconde position angulaire, un second aimant permanent 37, monté sur le disque rotatif 31, agit sur un commutateur de signalisation 38, disposé sur la plaque de commutation 16, et actionne magnétiquement celui-ci. Les deux contacts de commutation 39, 40 du commutateur de signalisation 38, se trouvent dans une atmosphère de gaz inerte à l'intérieur d'un tube de verre hermétiquement scellé. les contacts des commutateurs à gaz inerte 40 peuvent, comme le montre le circuit suivant figure 3, se trouver sur la bobine d'excitation d'un relais 41, qui émet de son côté un signal correspondant au fonctionnement du commutateur de signalisation. On peut se dispenser également du 20 relais 41 et raccorder directement les contacts du commutateur de signalisation 40 aux bornes de sorties 43, 44, accessibles de l'extérieur du boîtier 3, le détecteur étant réalisé alors dans une version anti-déflagrante. On peut prélever directement le signal souhaité sur les bornes, ou commander un relais extérieur au moyen des bornes.

Le moteur synchrone 4 à rotation lente est dimensionné d'une manière suffisante pour que son couple de rotation permette de vaincre le frottement des paliers et des joints d'étanchéité et de faire tourner la palette extérieure 20 non chargée à une vitesse de rotation synchrone constante de, par exemple, 250 tours par minute. Tant que le moteur tourne, le disque rotatif 31

est déplacé jusqu'à sa seconde position angulaire, dans laquelle l'aimant 37 actionne le commutateur de signalisation 40. Dès qu'un produit à haute viscosité arrive sur la palette 20, le couple de rotation du moteur synchrone 4 ne suffit plus et celui-ci cesse de tourner. Le disque rotatif 31 ne reçoit alors plus aucun couple de rotation provenant de l'accouplement à glissement 30 et revient à la position angulaire représentée à la figure 2, sous l'effet de la force de répulsion magnétique des aimants 35 et 33, l'aimant 37 ne pouvant plus actionner alors le commutateur de signalisation 40. Ceci modifie l'état de commutation du relais 41, et donc la situation de signalisation existant aux bornes de sortie 43, 44. Ceci est une indication de la présence de produits à haute viscosité dans le voisinage de la palette. Le couple de rotation qui est créé par l'enroulement statorique du moteur synchrone 4 (à 12 pôles dans l'exemple en question) tend continuellement à faire tourner le rotor à aimant permanent bloqué, qui est également à 12 pôles. Ceci provoque 20 la vibration de l'arbre du moteur 7, ainsi que de l'arbre 8 et de la palette 20, d'une manière continue, dans le sens de rotation et en sens inverse, si bien que les accumulations de matières sur l'extrémité libre de l'arbre 8 et sur la palette 20 sont évitées. En ou-25 tre, ces vibrations sont transmises aux produits avoisinants, ce qui empêche les incrustations et la formation de ponts sur la paroi du récipient. Le rotor de l'aimant permanent est un rotor à aimant céramique.

30

Le contrôle mécanique de la vitesse de rotation peut être remplacé également par un contrôle électronique de la vitesse de rotation. A cet effet, un disque rotatif 50 est fixé, sans possibilité de rotation, sur

35 l'arbre du moteur 46, comme l'indique la figure 4, avec

deux aimants permanents 51, 52, disposés diamétralement l'un par rapport à l'autre, et qui passent une fois par tour devant la bobine 53 pourvue d'un noyau de fer et disposée d'une manière fixe, si bien qu'une tension alternative est induite lorsque le moteur synchrone 4 est en rotation, la présence de cette tension aux bornes de sortie 55, 56 indiquant la rotation de l'agitateur et donc l'absence de produit à forte viscosité sur la palette. Si un produit de ce genre se trouve sur la palette, le moteur synchrone 47 ne tourne plus et vibre seulement, si bien qu'aucune tension alternative n'est induite. La disposition suivant figure 4 fonctionne donc comme un générateur de courant.

15 La palette 20 représentée à la figure 1, est une plaque rectangulaire qui est utilisée de préférence pour les liquides à haute viscosité. Les agitateurs peuvent présenter d'autres formes qu'une palette et les figures 5 à 13 en donnent des exemples.

20

La palette suivant les figures 5 et 6, présente une plaque rectangulaire 60, qui est utilisée de préférence pour les poudres et les liquides visqueux. La palette suivant figures 7 et 8 comporte deux plaques rectangulaires 62, 63, emboîtées l'une dans l'autre, avec un décalage angulaire de 90°. La palette suivant les figures 7 et 8 convient de préférence pour les poudres et, en particulier, pour les granulés de mousse de polystyrène.

30

35

Dans le cas de l'agitateur suivant figures 9 et 10, il y a deux groupes de traverses 70, 71, 72 d'une part, et 73, 74, 75 d'autre part, qui sont décalées angulairement de 90° les unes par rapport aux autres, et qui sont montées sur l'extrémité libre de l'arbre 76, cor-

1 respondant à l'arbre 8. Cet agitateur convient pour tous les fluides à haute viscosité.

La figure 11 représente un agitateur en forme de corps 5 cylindrique circulaire 82, monté coaxialement sur l'axe 80 de l'arbre 81, et qui convient particulièrement bien pour les liquides visqueux.

Dans l'exemple d'exécution suivant figures 12 et 13, 10 un disque circulaire 86 est fixé coaxialement sur l'extrémité libre de l'arbre 85, correspondant à l'arbre 8, quatre barres de mélange 87, 88, 89, 90, étant fixées à l'arbre 85 et réparties sur la périphérie du disque 86. Cet agitateur convient particulièrement bien pour 15 le sable, les copeaux et les granulés.

La figure 14 représente un récipient à produit versable 98, qui est rempli de produit par la conduite d'alimentation 91 et qui peut être vidé par la conduite d'évacuation 92. L'intérieur du récipient est surveillé par quatre détecteurs 93 à 97. Ces détecteurs 93 à 97 constituent des exemples de montage également pour les autres cas d'application des détecteurs décrits ci-dessus.

REVENDICATIONS

20

- Détecteur pour produits à haute viscosité, avec un agitateur rotatif entraîné par moteur électrique, dont le mouvement de rotation est entravé par l'action d'une force antagoniste extérieure prédéterminée, par des produits à haute vicosité de trouvant à proximité et qui émet un signal, caractérisé en ce que, si le mouvement de rotation de l'agitateur (20) est empêché, cet agitateur est soumis à des vibrations.
- Détecteur selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'agitateur (20) est relié sans possibilité de rotation à l'arbre d'entraînement du moteur d'entraînement (4), en ce que le moteur d'entraînement (4) est fixé sans possibilité de rotation, et en ce que le mo
 - fixé sans possibilité de rotation, et en ce que le moteur d'entraînement (4) est un moteur synchrone connu en soi, du type auto-démarrant, et susceptible de blocage.

3. Détecteur selon la revendication 2, caractérisé en ce que le moteur synchrone (4) est équipé d'un rotor à aimant céramique.

- 4. Détecteur selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'extrémité de l'arbre (8) auquel est fixé l'agitateur (20) est susceptible de flexion sous l'effet d'une force de rappel intérieure.
- 5. Détecteur selon la revendication 4, caractérisé en ce qu'au moins une section de l'arbre, à l'extrémité flexible de l'arbre (8), est constituée d'un ressort hélicoïdal (17).

- 1 6. Détecteur selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'un dispositif de contrôle de la vitesse de rotation (figure 4) est prévu pour émettre le signal, et est équipé d'un générateur de courant (50, 53) entraîné par l'arbre d'entraînement (46) du moteur (47).
- 7. Détecteur selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'on prévoit pour émettre le signal 10 un dispositif de contrôle de la vitesse de rotation (figure 3) qui est équipé d'un disque rotatif (31) accouplé à l'arbre d'entraînement (7) du moteur d'entraînement (4), par l'intermédiaire d'un accouplement à glissement (30), et qui peut pivoter entre deux posi-15 tions angulaires et qui peut être déplacé, à partir de sa position angulaire arrière par rapport au sens de rotation et à l'encontre de l'action d'une force de rappel (33, 35), grâce au moment de rotation transmis par l'intermédiaire de l'accouplement à glissement(30) jusqu'à sa position angulaire, située en avant par rapport au sens de rotation, et qu'il actionne un commutateur de signalisation (41) dans une de ses positions angulaires.
- 8. Détecteur selon la revendication 7, caractérisé en ce qu'un aimant permanent (33) polarisé dans le sens périphérique, est fixé à la périphérie du disque rotatif (31), un aimant permanent (35) à polarité opposée (donc repoussant le précédent) étant disposé d'une manière fixe dans le sens de la rotation.
- 9. Détecteur selon la revendication 7 ou 8, caractérisé en ce qu'un aimant permanent (37) est disposé à la périphérie du disque rotatif (31) pour l'émission du signal, et en ce qu'un commutateur de signalisation

1 (41) à commande magnétique est disposé d'une manière fixe, de façon à ce qu'il se trouve dans la zone d'action des aimants permanents (37) dans une des positions angulaires du disque de rotation.

5

10. Détecteur selon la revendication 9, caractérisé en ce que les contacts (39, 40) du commutateur de signalisation (41) sont scellés dans une tube de verre (42) et sont raccordés directement aux bornes de raccordement extérieures (43, 44) du boîtier, pour l'émission du signal.

